

Avant-propos

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1386

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos

LES CANTONS SONT remis en cause. Historiquement ils remontent au moyen-âge, mais ce titre d'ancienneté leur est imputé à charge: ils seraient moyenâgeux. On les dit marqués par le temps; ils datent, étriés dans leurs frontières aussi artificielles que le découpage d'un puzzle. Les cantons seraient cantonnés et cantonalistes.

Même si la critique a pris des allures de provocation, comme la proposition de fusionner Vaud et Genève, inutile de la considérer comme blasphématoire. Les institutions politiques appartiennent à l'ordre de la création continue. Paul Valéry disait pompeusement que les civilisations se savent mortelles, que dire alors d'une aussi modeste structure? Au XXe siècle un canton nouveau est né, le Jura, un autre (ou deux, trois) pourrait disparaître. De surcroît ils sont tous soumis à l'expansion du pouvoir central. Bref, ils doivent répondre jour après jour à l'exigence constante de justifier leur raison d'être.

Mais, dans cette mise à jour, il convient de ne pas oublier qu'ils font partie de notre identité, qu'ils contribuent à nous donner un autre statut que celui d'individus interchangeable, qu'ils rendent possible une politique de proximité, qu'ils nous ont permis d'échapper, contrairement à nos voisins, à l'emprise de l'Etat-nation jacobin. L'équilibre fédéral est une réussite historique, subtile, au fonctionnement délicat. Avant d'y porter atteinte, il est impératif d'examiner d'abord les chances de renouvellement. Elles passent par des formes de collaboration intercantonale plus inventives. C'est le but de cet essai d'en faire la proposition.

